

Le Directeur du Centre Hospitalier de Chartres,

Vu la décision d'ouverture d'un concours externe sur titres de technicien(ne) supérieur(e) hospitalier(e) de 2ème classe domaine «restauration et hôtellerie» ; du 2 septembre 2021

## ARRÊTE

Article 1 : le candidat dont le nom suit est admis à concourir :

- Monsieur Alain BOURGE

Article 2 : le directeur des relations humaines est chargé de l'exécution de la présente décision.

Chartres, 9 novembre 2021



Pour le Directeur-Adjoint chargé  
de la Direction des Relations Humaines,  
et Responsable du Pôle Social

M. CHINCHILLA

